



Vous avez apprécié mon **professionnalisme**, ma **disponibilité** ou mes **conseils** ?

Recommandez « **Ailleurs Groupes** » en partageant votre expérience !

Parrainez vos connaissances, collectivités ou associations qui font des voyages de groupe. Dès la réservation et la validation du voyage de votre filleul, vous pourrez cumuler vos points !

Recevez **1000 Points** par filleul soit un cadeau d'une valeur de **100 €** !

---

Les coordonnées de votre filleul à renvoyer par mail à [commercialgroupes@ailleurs.com](mailto:commercialgroupes@ailleurs.com)

Société ou association : .....

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal et Ville : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Votre commercial Ailleurs Voyages : .....

## Règlement Opération Parrainage du 25 Janvier au 30 Mars 2017

### Article 1

Ailleurs groupes, organise une opération de parrainage.

### Article 2 – Participants

Cette opération est réservée à tous les clients d'Ailleurs Groupes désireux d'y participer. Peut être participant toute personne à la tête d'une collectivité ou l'association, demeurant en France métropolitaine, ayant effectué un achat de voyage forfait en groupe. Peut être filleul toute personne à la tête d'une collectivité ou association non cliente chez Ailleurs Groupes, qui s'engage à organiser son prochain voyage en groupe avec Ailleurs Groupes et peut, de ce fait, devenir Parrain ultérieurement. Un voyage à forfait est la souscription d'un contrat de voyage en groupe à forfait pour un minimum de 20 personnes.

### Article 3 – Modalités et Fonctionnement

Dès réception de l'information sur un filleul éventuel, le parrain recevra un mail de confirmation de participation de l'opération de parrainage de la part du directeur des ventes. Dès que le voyage de votre filleul aura été réalisé, vous réceptionnerez 1000 points sur votre compte « PARRAINAGE ». N'hésitez pas à cumuler, votre cadeau sera disponible au siège de l'entreprise.

### Article 4 – Réclamations

Les cadeaux de parrainage ne pourront être ni échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces. Aucune réclamation ou recours relatifs à ces cadeaux ou à leur attribution ne pourront être adressés à Ailleurs Groupes.

### Article 5 – Responsabilité

Ailleurs Groupes se réserve le droit de valider ou non tout parrainage, de modifier à tout moment la liste des cadeaux. Ailleurs Groupes se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier et même d'annuler l'opération de parrainage si les circonstances l'exigeaient, sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait, à quelque titre que ce soit.

### Article 6 – Acceptation

La participation à cette opération de parrainage implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant en écrivant à Ailleurs Groupes. Pour vous remercier de votre engagement, nous vous offrons la possibilité de participer à nos opérations clientèles en avant-première.

N'oubliez pas de prévenir votre filleul de votre recommandation, nous le contacterons de votre part.

A bientôt !

L'équipe commerciale du service groupes.